

La mort d'Yvan Colonna



A la prison d'Arles, Yvan Colonna condamné à vie pour l'assassinat du Préfet de Corse, a été assassiné par un musulman fanatique, jetant la consternation sur l'île beauté contrôlée par l'Assemblée de Corse, où les autonomistes, pour ne pas dire les indépendantistes sont majoritaires. L'île s'éloigne du continent, et les insultes et calomnies contre les autorités républicaines, souvent

maladroites, s'enchaînent.



Le ministre de l'intérieur est prêt à discuter autonomie, laissant l'île enfreindre la constitution, et donnant la marche à suivre pour les basques, les bretons, les alsaciens ou les savoyards. Mais pourquoi donc notre République ne fait-elle plus rêver ?

La Corse a été achetée à la République de Gène sous **Louis XV**, au grand dam de **Paoli**, le nationaliste qui luttait contre Gène dans l'espoir d'obtenir l'indépendance de l'île. Vaincu militairement, Paoli est parti en exil, et l'île s'est rapidement ralliée à la France qui lui assurait une certaine prospérité. En 1789 les Corses ont milité pour faire partie de la nation. En effet, Marseille était depuis des siècles la principale ville Corse au monde ! Même Paoli, s'est rallié à la France.

La Corse depuis 1975 est agitée par une montée du nationalisme, des groupuscules indépendantistes ont créé le "**FLNC**" Front de Libération National Corse, mouvement violent dont le nom faisait allusion au FLN algérien. Entre 1979 et 1998 on a dénombré 924 homicides ou tentatives, dont la moitié ont été élucidés, alors que sur le continent le taux d'élucidation est de 82 %. La tradition l'Omerta existe ici, elle a servi sous l'occupation où les juifs qui s'y étaient réfugiés ont été protégés.

Un rapport rédigé par le sénat en 1999 explique longuement que la violence sur l'île, est parfois lié à la mafia italienne ou locale. Les liens ambigus entre nationalistes et bandits posent problème, ainsi que le manque de coordination entre les services de l'État. Vous pourrez le lire ici : <http://www.senat.fr/commission/enquete/Corse.html>

c'est un pavé qui mérite d'être lu.

J'ai travaillé à France-Télécom, et j'ai eu à m'occuper des lignes d'abonnées clandestines branchées sur le réseau, leur nombre était anormalement élevé en Corse, lorsque je m'en suis inquiété on m'a fait comprendre que c'était un sujet sensible, et qu'il ne fallait pas en parler, l'omerta, c'est aussi ça.

Le soir du 6 février 1998, le préfet de Corse, **Claude ERIGNAC**, est abattu de trois balles dans le dos à Ajaccio, en Corse, alors qu'il se rendait au théâtre. C'était la première fois qu'un préfet était assassiné, le préfet rappelons le, est le plus haut fonctionnaire des départements, et à travers lui c'est l'État qui est directement visé. Tout le monde a condamné, mais l'enquête a été bâclée selon le rapport du Sénat. ([page 134](#) du rapport du Sénat) . Il faut dire que les policiers en Corse sont à 95 % des insulaires, donc ont de la famille partout, et sont nécessairement "sous influence", alors que les gendarmes sont à 95 % des continentaux, c'est à dire déconnectés du milieu Corse. Cette situation est source de tension est n'est pas idéale.

Toujours est-il que sur dénonciation, la justice a inculpé **Yvan Colonna** comme instigateur de cet attentat. L'apprenant, il s'est caché dans le maquis, soigneusement protégé par les siens, mais il a fini par être pris, et traîné devant les tribunaux. Il s'en est suivi toute une série de procès, au cours desquels Yvan Colonna n'a cessé de clamer son innocence. Le 13 décembre 2007, le Corse est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Même verdict deux ans plus tard, lors d'un second procès. Et en 2011, lors de son passage devant la cour d'assises spéciale de Paris la justice l'a condamné définitivement suite à un faisceau d'indices convergents, mais sans preuve véritable. Cette condamnation n'a pas convaincu les autonomistes corses.



Après un passage à la prison de Fresnes et celle de Toulon, Yvan Colonna est transféré à la prison d'Arles. Durant de longues années, sa femme a réclamé son transfert dans une prison corse. En vain.

On apprenait furtivement à la radio, le 2 mars 2022, qu'**Yvan Colonna** avait été agressé à prison d'Arles par un autre détenu, et qu'il était en état de mort cérébrale. Rapidement le discours a changé, Yvan Colonna était dans un état très grave, on chuchotait qu'il était mort, et qu'on attendait l'élection présidentielle pour le déclarer. En réalité, la mort a été constatée avant les élections, provoquant des réactions violentes et attendues en Corse. L'assassin est un codétenu français d'origine Camerounaise, musulman fanatisé. Il a déclaré aux enquêteurs :

« Il n'y a rien en rapport avec une entreprise terroriste, j'ai vu Yvan Colonna et j'ai agi sans penser au reste. Faisant référence aux magistrats devant lesquels il a été présenté, il ajoute se moquer qu'ils fassent l'amalgame (..) entre un acte de foi ou un acte de terrorisme. Vous êtes convaincu qu'il y a un mentor derrière avec des complices, sauf que moi je vous ai dit la vérité, je n'ai pas de mentor. Dès le départ [...] je vous ai expliqué que ce n'était pas réfléchi et que je n'étais pas dans le djihad.

Yvan a tenu des propos blasphématoires envers Dieu, a-t-il dit dès sa première audition par les enquêteurs le 2 mars. Lorsqu'ils abordaient le sujet de la religion, Yvan Colonna se faisait le procureur de Dieu, a affirmé Franck Elong Abe. Il faisait des reproches à Dieu, il blasphémait, a-t-il ajouté en accusant le condamné pour l'assassinat du préfet Erignac d'avoir tenu des paroles offensantes cinq ou six fois sur les huit derniers mois.

Je considère que Dieu a frappé Yvan Colonna à travers mes mains. Dieu s'est servi de mes mains pour riposter contre celui qui a blasphémé, a-t-il répété. La veille, avant l'attaque, je ne savais même pas que j'allais le faire. Cela m'est venu d'un coup. Moi j'appelle ça le mektoub, le destin, quelque chose que vous ne maîtrisez pas.»

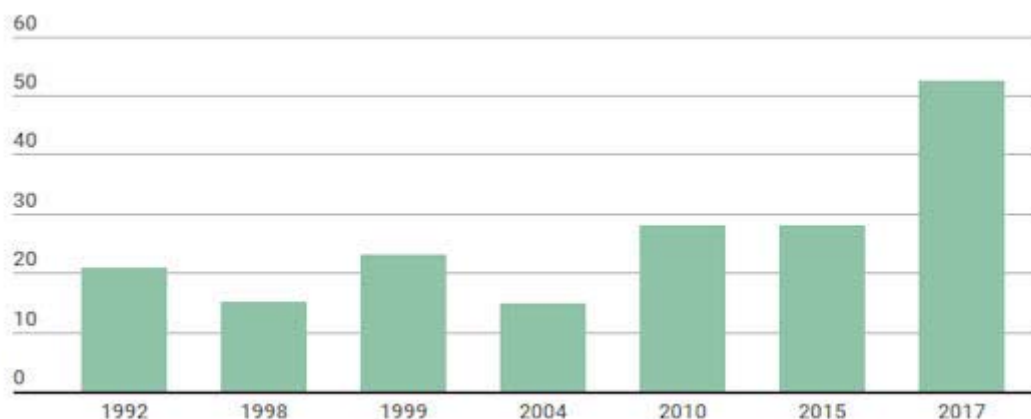
L'opinion est unanime à s'interroger sur l'absence de sécurité à l'intérieur même d'une prison. Comment a-t-on pu laisser sans surveillance ensemble deux détenus qualifiés par l'administration de "DPS" (Détenus particulièrement surveillés) ? C'était par ce que les condamnés pour l'assassinat du préfet Érignac avaient ce statut qu'on ne pouvait pas les rapatriés à la prison non sécurisée de Borgo en Corse, où leur famille aurait pu leur rendre visite.

Tout ça pour ça !

En Corse, on n'a jamais cru en la culpabilité d'Yvan Colonna, on parlait de détenus politiques, et on parle d'assassinat volontaire de l'État français.



Les résultats des élections régionales donnent depuis plusieurs années une poussée importante des nationalistes, qui se divisent en deux : Autonomistes (majoritaires) et indépendantistes. Aujourd'hui, le président du Conseil Régional de Corse est un autonomiste, **Giles Siméoni**, élu à la majorité absolue. « Son engagement politique est fondé sur la reconnaissance des droits fondamentaux du peuple Corse, et la construction d'une société corse démocratique, émancipée, ouverte, et solidaire. Depuis son arrivée aux responsabilités, il porte pour principale revendication l'obtention d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice pour la Corse. »



Évolution du vote nationaliste au premier tour des élections régionales en % entre 1992 et 2017

Source : [France3-Régions](#)

La situation politique en Corse montre une défiance croissante vis à vis de la République qui ne fait plus envie. C'est une tendance très forte en Europe en ce moment, qui secoue l'Ecosse, la Catalogne la Sardaigne et bien d'autres territoires. Les nationalistes mentent et dressent l'opinion contre la République. Comment ose-t-on parler de détenus politiques alors qu'il s'agit d'assassins d'un préfet ?

Le crime est-il une opinion ? Les théories complotistes se portent à merveille, on accuse par exemple, aux Antilles le gouvernement de vouloir empoisonner les martiniquais avec le vaccin Les dirigeants ont bien du mal à défendre le bon sens et tout le monde n'est pas capable de comprendre qu'ils ne sont pas infallibles, qu'ils doivent obligatoirement prendre rapidement des décisions alors qu'ils n'ont pas toujours toutes les cartes en main.

Le 16 mars 2022, **Gérald Darmanin**, ministre de l'intérieur, est parti en Corse pour tenter d'apaiser la situation. Il part en disant qu'il est ouvert et **qu'on peut même discuter de l'autonomie**.

La Corse pourrait être gérée comme la Nouvelle Calédonie, et faire ses propres lois. On sait que les revendications des autonomistes sont parfois incompatibles avec la constitution française, qui exige l'égalité entre les citoyens, or les autonomistes veulent limiter le droit à la propriété aux seuls originaires de Corse. Très bien, alors il faudrait interdire aux Corse d'être propriétaire sur le continent !

Le désamour pour la France s'est montré, lorsque des manifestations violentes, au cris de "La France Dehors" ont eu lieu suite à un film diffusé via internet , où on voyait que les CRS envoyés au cas où, pour maintenir l'ordre, chanter la marseillaise pendant les funérailles d'Yvan Colonna.". *Pour le syndicat de police, «cette compagnie était en repos et ils ont mangé à l'extérieur car la météo s'y prêtait. Comme d'ordinaire, ils ont entonné de nombreux chants dont La Marseillaise, mais sans rapport avec les obsèques d'Yvan Colonna».*

Depuis pas mal de temps, les gouvernements, y compris ceux du président-candidat Macron ont totalement négligé l'aménagement du territoire. Ils ont fait d'énormes bêtises sur ce point, par exemple François Hollande a voulu fondre l'Alsace dans le Grand Est, revigorant du coup le nationalisme Alsacien, qui se sent plus proche du Pays de Bade que de la Champagne.

Les événements de Corse peuvent donc s'étendre, et ce n'est qu'une conséquence du rejet de la République Française et de ses institutions, qui s'est aussi manifesté à travers le mouvement de gilets jaunes.

Notre République ne fait plus rêver, il serait temps que nos élus en prennent conscience.



Revue de presse

- ◇ Assassinat du préfet Claude Érignac Association des Victimes du Terrorisme
- ◇ Rapport de la commission d'enquête du Sénat sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (1999)
- ◇ Prisonniers politiques, respect du Droit et vengeance d'Etat ? Par Ghjaseppu Poggioli sur le Journal de la Corse
- ◇ Mort d'Yvan Colonna : ce qu'a dit l'agresseur aux enquêteurs pour justifier son acte AFP Ouest-France
- ◇ A Cargèse, le dernier adieu à Yvan Colonna Julia Sereni dans Corse-net-info
- ◇ U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica isula.corsica
- ◇ Autonomie de la Corse : "l'Alsace aussi" Corse-net-info

Assassinat du préfet Claude Érignac

Vendredi 6 février 1998 [Association Française des victimes du Terrorisme](#)



Le soir du 6 février 1998, le préfet de Corse, **Claude ERIGNAC**, est abattu de trois balles à Ajaccio, en Corse. Il était marié et père de deux enfants.

En mai 1998, le commando présumé à l'origine du meurtre est repéré grâce aux communications émises sur les téléphones portables de leurs membres.

Dans un premier temps, l'enquête a abouti à l'identification des hommes qui composaient le commando Didier MARANELLI, Pierre ALESSANDRI, Alain FERRANDI et Marcel ISTRIA.

Lors de sa garde à vue, Didier MARANELLI va désigner Yvan COLONNA comme le tueur du Préfet ERIGNAC et donner le nom de deux autres membres impliqués dans l'assassinat : Joseph VERSINI et Martin OTTAVIONI.

Dès lors qu'il est mis en cause, Yvan COLONNA prend la fuite et choisit la clandestinité.

Par ailleurs, Vincent ANDRIUZZI et Jean CASTELA, tous deux impliqués d'après les notes du préfet BONNET, sont mis en examen pour « complicité d'assassinat » en 1999.

Le 11 juillet 2003, la Cour d'assises spéciale de Paris rend son verdict concernant les membres du commando qui ont été mis en cause, à l'exception d'Yvan COLONNA, alors en fuite :

- Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRI sont condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité pour assassinat
- Joseph VERSINI, Marcel ISTRIA, Martin OTAVIANI, Didier MARANELLI, Jean CASTELA et Vincent ANDRIUZZI sont condamnés à des peines de 15 à 30 ans de prison pour complicité.

Jean CASTELA et Vincent ANDRIUZZI ont fait appel de leur jugement : la Cour d'assises spéciale de Paris finit par ordonner leur acquittement le 23 février 2006.

Après plus de quatre ans de fuite, Yvan COLONNA est arrêté le 4 juillet 2003 et mis en examen.

Le 13 novembre 2007, la Cour d'assises spéciale de Paris le condamne à la réclusion criminelle à perpétuité. Un mois après, ses avocats font appel de cette décision, suivis par le parquet.

Il est condamné de nouveau en appel à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de 22 ans pour assassinat en relation avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs en vue de la préparation d'actes de terrorisme.

Le 30 juin 2010, la condamnation d'Yvan COLONNA par la Cour d'appel est annulée par la Cour de cassation pour vice de procédure.

Le verdict à la réclusion criminelle à perpétuité a été entériné par la Cour de cassation en juillet 2012.

Suite à cette ultime condamnation, les avocats d'Yvan COLONNA ont décidé, en février 2013, de saisir la Cour européenne des droits de l'homme pour violation du droit à un procès équitable garanti par la Convention du même nom.

Le 8 décembre 2016, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a jugé irrecevable la requête pour violation de sa présomption d'innocence introduite par Yvan Colonna, condamné à la perpétuité pour l'assassinat du préfet Erignac, anéantissant ainsi son espoir d'obtenir la tenue d'un nouveau procès.

Les juges de la CEDH ont jugé qu'Yvan Colonna n'avait pas utilisé tous les recours du droit français pour protéger sa présomption d'innocence.

Prisonniers politiques : respect du Droit et vengeance d'Etat ?

Par Ghjaseppu Poggioli sur le Journal de la Corse

17 Décembre 2021 Par : Ghjaseppu Poggioli sur le [Journal de la Corse](#)



Un objectif : La levée du statut de DPS

Prisonniers politiques, respect du Droit et vengeance d'Etat ? « Des échanges très positifs » : voilà ce que l'on peut lire dans les médias locaux depuis le 9 décembre, date des rencontres à Paris entre la délégation corse et les représentants des groupes de l'Assemblée Nationale. Un objectif : la levée du statut de DPS – Détenu particulièrement surveillé – pour Alessandri, Ferrandi et Colonna, afin de permettre leur rapprochement en Corse. Alors que la délégation s'est assurée de la sympathie et du soutien de bon nombre de députés, quelle va être la réponse de l'Etat ? Décryptage.

Quelques rappels nécessaires

Après des années de mobilisations, de manifestations, de votes à l'Assemblée de Corse ou dans les communes de l'île, la position de l'Etat n'a jamais réellement bougé d'un iota quant aux derniers détenus de ce que l'on nomme « **le commando Erignac** ». En décembre 2014, répondant à une question orale concernant les prisonniers politiques formulée par Jean-Marie Poli – ancien élu *Corsica Libera* et porte-parole de l'Association *Sulidarità*, décédé en 2017 – **Paul Giacobbi**, alors **Président du Conseil Exécutif de Corse**, soulignait « le blocage permanent du gouvernement à toute avancée significative en la matière, et ce malgré les efforts entrepris par la Garde des Sceaux » (à l'époque **Christiane Taubira**, *ndlr*). Depuis la défaite de François Hollande en 2017, si le gouvernement Macron a permis la libération et le rapprochement de nombreux détenus nationalistes, il reste fermé quant à la situation des derniers condamnés de l'affaire Erignac qui sont toujours incarcérés.

Jean-Charles Orsucci, ancien soutien des détenus politiques

Celui que l'on présentait comme « le 1er Macronien de l'île », **Jean-Charles Orsucci** a pourtant été, il fut un temps, un ardent défenseur des prisonniers politiques.

En 2011, il interpellait l'Assemblée de Corse, par le biais d'une question orale, affirmant que **l'Etat ne reconnaissait pas le statut de prisonnier politique**. Sans tergiverser, il déclarait à l'époque : « une discrimination existe dans le traitement des dossiers liés au transfert des détenus sur l'île. Cette disparité est inadmissible, au regard de la législation française et des engagements pris par l'Etat. » Une position que le maire de Bonifacio a tenu activement jusqu'à sa candidature aux élections territoriales de 2017. Estampillé alors LREM, son engagement avec Macron l'a forcé à faire un rétropédalage en la matière, déclarant lors d'un meeting qu'il n'y aurait « pas de prisonniers politiques en France » ... Une situation pas facile à gérer pour Orsucci, qui confiera plus tard, lors des élections territoriales de 2021, avoir préféré refuser l'investiture LREM, tout en acceptant le soutien du gouvernement, afin d'être dorénavant plus libre concernant certains sujets propres à l'île.

Occupation de la préfecture, éjection à coups de matraques

En février dernier, l'occupation pacifique de la préfecture par une vingtaine de militants « hors structures », demandant la levée du DPS, s'était conclue par l'intervention violente des forces de l'ordre. Dénoncée quasi unanimement par la classe politique insulaire, l'Etat avait en réponse annoncé qu'il engagerait des poursuites à l'encontre de ces jeunes Nationalistes, pour « entrée par effraction dans un bâtiment administratif, violences en réunion et destruction de matériel ». Est-ce réellement une coïncidence si ces poursuites, passées sous silence depuis, ressurgissent huit mois plus tard ? Elles interviennent après une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse se prononçant en faveur de la levée du statut de DPS, et juste avant qu'une délégation ne se rende à Paris pour faire du lobbying auprès des députés quant à cette question. Un *timing* d'autant plus étonnant, qu'il coïncide avec le bras de fer que se livrent Etat et Région, quant à l'amende de 94 millions dus à la Corsica Ferries.

Ces faits témoignent à eux-seuls, des années après l'abandon de la lutte armée, de toute la complexité du positionnement de l'Etat, soufflant successivement le chaud et le froid quant aux prisonniers politiques, et allant souvent jusqu'à nier leur existence.

« Une avancée considérable » ?

Ce sont en tout cas ces mots que **Gilles Simeoni** a choisis dans une interview donnée à *Corse-net-infos*, pour décrire cette journée de lobbying. La délégation, composée d'élus et de membres d'*Unità Strategica*, coordination des quatre associations de défense des prisonniers, a rencontré des représentants de tous les groupes siégeant à l'Assemblée nationale. Tous se sont prononcés – à titre personnel – en faveur de la levée du DPS avant 2022. Ils ont aussi assuré que leurs groupes respectifs se positionneraient très vite sur cette question.

L'Absence de Castaner

Christophe Castaner, président du groupe LREM, était l'un des grands absents de cette rencontre. Il était remplacé par **Bruno Questel**, député de l'Eure d'origine Corse, certainement bien plus enclin à débattre de ce sujet. La Commission statuant sur la levée du DPS devrait se réunir dans quelques jours. La décision reviendra au Premier ministre, **Jean Castex**.

Vous avez dit vengeance d'Etat ?

Alessandri et Ferrandi ont juridiquement droit à une libération conditionnelle depuis 2017. Les avis favorables et répétés à la levée du statut de DPS par différentes Commissions, toujours suivis par la Chancellerie, n'ont jamais été pris en compte. Le Garde-des-sceaux, **Éric Dupont-Moretti**, ancien avocat d'Yvan Colonna, s'est vu retirer le droit de statuer sur ce dossier le 18 décembre 2020. Fait inédit dans la 5ème. République, un décret gouvernemental avait à l'époque transféré le pouvoir de décision à Jean Castex. Le Premier ministre avait quelques jours plus tard rejeté la demande de levée du statut de DPS pour Alessandri et Ferrandi..

Une lecture politique plus géo-centrée

Aujourd'hui, alors que certains groupes issus du FLNC menacent de reprendre les armes, le manque d'avancées significatives force la majorité territoriale à replacer la question des prisonniers au centre de ses échanges avec le gouvernement. Cette question n'en demeure pas moins une épine dans le pied de Simeoni, qui se heurte régulièrement à un blocage catégorique de l'Etat. Le lobbying à l'Assemblée Nationale pourrait néanmoins faire bouger les lignes. Si Gilles Simeoni en semble convaincu, il faut espérer qu'il ne s'agisse pas là encore d'un énième effet d'annonce, et que cette journée d'échanges sera suivie de réelles avancées en faveur des prisonniers.

Par ailleurs, cette situation témoigne aussi, indirectement, de l'éloignement grandissant entre l'édile et la base militante nationaliste. Sinon, comment expliquer ce communiqué de Femu a Corsica, s'indignant du passage devant les tribunaux de ces jeunes militants ayant occupé la préfecture de région, quand il ne s'agissait alors que de convocations au commissariat ? Comment concevoir sinon que, dans la société corse, une telle information, touchant directement une dizaine de familles nationalistes, n'ait pu faire son chemin jusqu'aux oreilles des responsables politiques du parti majoritaire ? C'est en tout cas l'opinion de plusieurs observateurs.

La faible mobilisation pour le premier congrès national de *Femu a Corsica* – 300 personnes – qui s'est tenu le 12 décembre, après cette dite « victoire pour les prisonniers », telle qu'elle a été annoncée dans la presse, ne peut qu'interroger.

Interview

Jean-Philippe Antolini, ancien détenu nationaliste (1998 - 2004) présent à Paris en tant que représentant du collectif *Unità strategica*, coalition des quatre associations de défense des prisonniers politiques.

On parle dans la presse d'échanges très positifs, êtes-vous du même avis ?

Effectivement, Gilles Simeoni a réalisé quelque chose d'extraordinaire, puisqu'il a réussi l'exploit de réunir toute la classe politique derrière lui. Notre délégation est montée à Paris forte du soutien de pratiquement tous les maires de l'île, de toutes les intercommunalités, des parlementaires, de tous les chefs de groupe élus à l'Assemblée de Corse et même ceux qui ne le sont pas, comme le courant macroniste qui soutient également la démarche. Je crois qu'il ne manque pas une seule voix, et c'est fort de cette union historique que nous nous sommes rendus au cœur de l'Assemblée nationale pour porter notre revendication. Nous avons été très agréablement surpris de l'accueil que nous avons reçu. **Nous avons pu échanger avec les représentants des neuf groupes siégeant au Palais Bourbon, et tous les députés rencontrés se sont dit favorables à notre demande de rapprochement, certains engageant même leur groupe dans l'adhésion à cette revendication.**

De quels groupes s'agit-il exactement ?

Le groupe communiste, le groupe *Modem*, faisant partie de la majorité présidentielle, et le groupe *La France Insoumise*. Les députés LFI sont d'ailleurs allés bien plus loin, en disant que notre motion ne leur plaisait pas parce que c'est une motion à minima, et qu'ils étaient favorables à la libération des prisonniers ! Nous avons bien évidemment acquiescé. Si nous avons pu porter cette revendication devant le législateur français, c'est parce que l'on demandait simplement l'application à minima des lois, et **ce n'est pas une décision judiciaire qui empêche leur rapprochement, mais une décision administrative.**

Quelle différence au final ?

Le centre de détention de *Borgo* n'est pas une maison centrale donc les DPS n'ont pas le droit d'y aller.

Aujourd'hui le gouvernement utilise ce statut de DPS qui a été donné à Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna pour les empêcher de rentrer. Or, c'est un statut qui se renouvelle tous les ans avant le 31 décembre, et s'il n'est pas renouvelé, il tombe.

Aujourd'hui rien ne justifie que ces prisonniers ne soient pas rapprochés en Corse après 22 et 18 ans d'exil carcéral. Je vais même plus loin : ils devraient être remis en liberté. **Tous les trois ont fini leur période de sûreté, qui empêche tout rapprochement et tout aménagement de peine.** Nous sommes donc aujourd'hui dans une situation où l'État ne respecte pas ses propres lois. Nous espérons maintenant que la pression sur le gouvernement sera suffisante pour que le Premier ministre prenne la bonne décision, sachant qu'en ce qui concerne *Pierre Alessandri*, **il y a même un juge d'application des peines qui a ordonné sa libération.** Le Parquet a fait appel, et la Cour d'appel est, comme par hasard, allée contre le juge d'application des peines, ce que l'on ne voit jamais. On a bien compris que l'indépendance de la justice est un leurre. Là, nous sommes dans l'application d'une vengeance d'état, ce qui est inacceptable.

Au vu de toutes ces informations, pensez-vous réellement qu'un rapprochement avant 2022 est envisageable ?

Ce qu'il faut savoir également c'est qu'une commission dite locale se réunit tous les ans et émet un avis quant à la levée ou non du statut de DPS. En ce qui concerne Alessandri et Ferrandi, cette commission émet depuis trois ans des avis favorables pour la levée du statut. Le Premier ministre et le Ministre de la justice, avant la nomination de **Éric Dupond-Moretti**, sont systématiquement allés à l'encontre de la décision de cette commission. Cela n'arrive jamais. Les avis de cette commission locale, même s'ils ne sont que consultatifs, sont en général suivis à 100%. Nous n'avons pas réussi à trouver un seul exemple du Garde des sceaux allant contre cette commission locale. **On voit bien toute l'exception de la non-application de la loi pour les prisonniers politiques corses.** La mobilisation continuera à grandir et nous serons à leurs côtés pour, dans un premier temps, les rapprocher – mais là c'est une démarche transitoire et immédiate que nous exigeons – et ensuite obtenir dans de brefs délais leur libération.

Quelle va être la réponse de l'Etat selon vous ?

De toutes les manières, si ce rapprochement n'est pas mis en pratique dans les 15 jours qui viennent, nous nous donnerons les moyens de continuer notre mobilisation, forts de l'unanimité qu'il y a derrière cette revendication. Je crois qu'à un moment donné, il va falloir que les représentants de l'Etat cèdent. Nous nous battons pour cela, et tant qu'il restera un prisonnier politique dans les prisons françaises, nous serons à ses côtés pour demander et obtenir sa libération.



